



École de Voile
de Cherbourg



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	REGATE REGIONALE DERIVEURS
Date :	Le samedi 9 octobre 2021
Lieu :	Cherbourg en Cotentin
Autorité Organisatrice :	ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est ouverte à tous les dériveurs
- 3.1.2. Les préinscriptions devront être faites en ligne sur le lien suivant au plus tard le 7 octobre 2021 :
<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-voile-voile-de-cherbourg/evenements/championnat-de-ligue-r1-deriveur-o-penskiff-ilca-laser-420>
- 3.1.3. Pour les inscriptions arrivant après le 07/10/2019 le montant sera de 8 € par personne.
- 3.1.4. Chaque membre de l'équipage résidant en France doit présenter au moment de son inscription :
- La licence FF Voile 2021 avec la mention **COMPETITION**

4. DROITS A PAYER

4.1.1. Les droits requis sont de 5 € par personne. Pour les inscriptions arrivant après le 07/10/2021 le montant sera de 8 € par personne.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions : Le samedi 9 octobre à partir de 9h à 11h30

5.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : 13h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le 9 octobre 2021

7. **LES PARCOURS** Le parcours pour les dériveurs sera de type trapèze.

8. **CLASSEMENT** Les classements seront effectués en temps compensé.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Ecole de Voile de Cherbourg - Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02 33 94 99 00 contact@ecole-voile-cherbourg.com